La facture à deux taux de TVA du Moulin de la Restanque

Le Moulin de la Restanque, à Maussane-les-Alpilles, produit de l'huile d'olive et revend des produits provençaux aux épiceries fines. Le 5 octobre 2026, il livre la commande de fin d'année de l'épicerie Le Garde-Manger du Luberon, à Lourmarin (document 1).

Mme Clara Vidal, assistante commerciale du moulin, vous demande d'établir la facture (annexe 1). Les produits alimentaires et les autres articles ne relèvent pas du même taux de TVA : la facture doit faire apparaître une base et une TVA pour chaque taux.

Document 1 : la commande livrée le 5 octobre 2026

Article	Quantité	Prix unitaire HT	Réductions	Taux de TVA
Huile d'olive AOP Vallée des Baux, bouteille de 50 cl	200	13,60 €	remise de 10 % (plus de 120 bouteilles), puis remise de 5 % (offre « fêtes de fin d'année »)	5,5 %
Tapenade noire, pot de 90 g	96	3,90 €	aucune	5,5 %
Savon à l'huile d'olive, 100 g	150	2,40 €	aucune	20 %
Planche à découper en bois d'olivier	12	22,50 €	aucune	20 %

Document 2 : extrait des conditions générales de vente du moulin

- Remises successives : chaque remise s'applique au montant net obtenu après la précédente.
- Escompte de 2 % pour paiement sous 8 jours, calculé sur le net commercial de chaque taux de TVA. L'épicerie paiera par virement le 9 octobre : elle en bénéficie, l'escompte figure donc sur la facture.
- Franco de port à partir de 1 500 € HT de commande : pas de frais de transport.
- Paiement à 30 jours date de facture ; pénalités de retard au taux annuel de 12 % ; indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Annexe 1 (montants arrondis au centime)

Question	Réponse
Montant net de la ligne huile d'olive, après les deux remises (€)	
Net commercial des produits à 5,5 % (€)	
Net commercial des produits à 20 % (€)	
Escompte de 2 % (€)	
TVA à 5,5 % (€)	
TVA à 20 % (€)	
Net à payer TTC (€)	

Questions d'analyse

Les deux remises successives sur l'huile (10 % puis 5 %) équivalent à une remise unique de :

☐ 14,5 %
☐ 15 %
☐ 15,5 %

Justification :

Parmi ces mentions, lesquelles doivent obligatoirement figurer sur la facture du moulin ? (plusieurs réponses)

☐ Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (40 €)
☐ Le taux des pénalités de retard
☐ Le nom de la personne qui a pris la commande
☐ Les conditions d'escompte en cas de paiement anticipé

Justification :

En janvier 2027, le moulin accordera à l'épicerie 1 % du chiffre d'affaires réalisé avec elle en 2026. Cette réduction est :

☐ une remise
☐ un rabais
☐ une ristourne

Justification :